

**MÉMOIRE AU SUJET DE DONNER LA POSSIBILITÉ AUX  
BÉNÉFICIAIRES DE LA RENTE DE LA RRQ QUI TRAVAILLENT  
ENCORE DE CESSER DE COTISER À CELUI-CI APRÈS 65 ANS.**

Tout d'abord j'aimerais me présenter, je suis un retraité de Desjardins depuis juillet 2010 après une carrière de 34 ans. Je reçois la rente de Desjardins, la RRQ ainsi que la pension fédérale et j'ai maintenant 68 ans.

Depuis 2012, j'opère un bureau de préparation de déclarations d'impôt à la maison sous forme de travailleur autonome et lors de la préparation de mes déclarations d'impôts, je dois cotiser à nouveau à la RRQ ***comme employé et aussi comme employeur.***

Dans mes déclarations de 2021, j'ai dû cotiser un montant de 2828.03\$ à la RRQ qui après ajustements et mes cotisations en double, puisque je suis mon propre employeur, m'a donner une augmentation mensuelle de 11,59\$, même si la cotisation est déductible (en partie seulement) de mes revenus autant au fédéral qu'au provincial, je ne considère pas que je suis gagnant et l'ajustement de 11,59\$ mensuellement ne change rien à ma situation financière.

Merci de votre écoute et de l'appréciation que vous allez apporter à mon mémoire. Si vous avez besoin de plus de détails, il me fera plaisir de vous répondre.

Louis Flageole,  
1530-16<sup>ème</sup> avenue,  
Shawinigan, QC, G9T 5X8. 819-538-0040